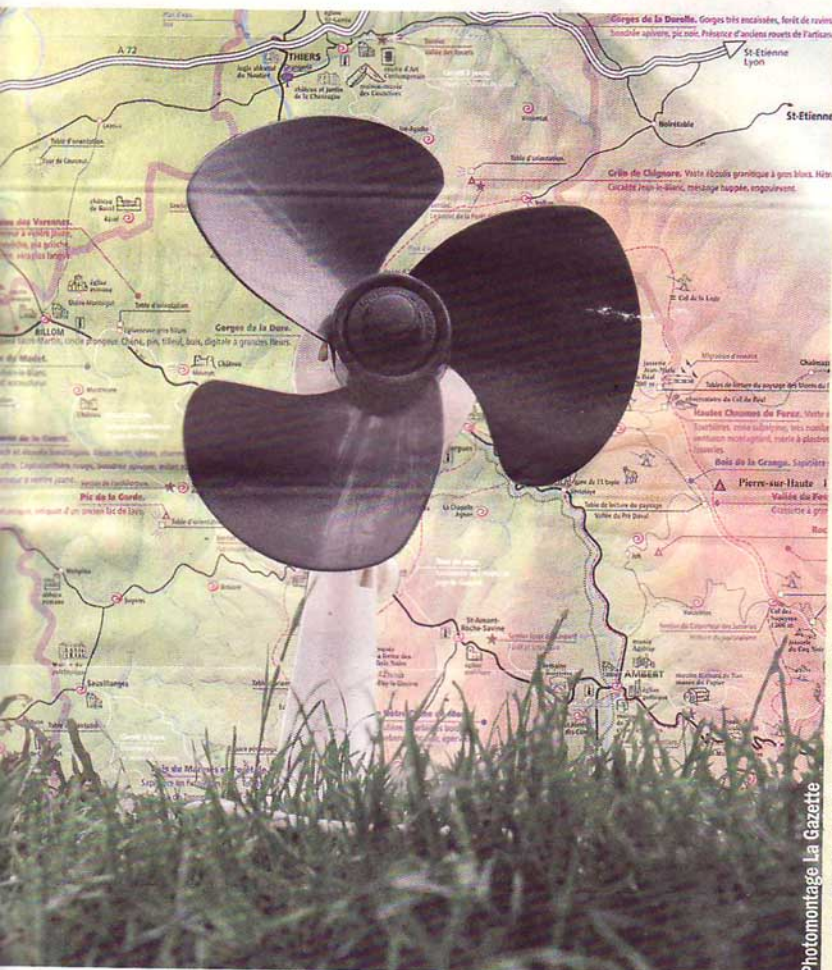


# LA GAZETTE

L'HEBDO DE THIERS ET SA RÉGION

## Éolien en Livradois, défi ou folie ?



A la veille des réunions publiques organisées les 4 et 5 juillet, à Thiers et Ambert autour des projets d'implantation d'éoliennes dans le Parc Livradois-Forez, La Gazette ouvre le débat. Cette énergie renouvelable, qui aiguise nombre d'appétits, est-elle une opportunité pour la région ou juste un « bon coup » pour les industriels de la filière ? Les élus pourront-ils partager équitablement cette ressource ?

# Demain, des champs éoliens en Livradois-Forez ?

Récemment, le Parc naturel régional Livradois-Forez a tenu une conférence territoriale exceptionnelle réunissant tous les présidents de communautés de communes du Parc. Une première. L'enjeu : la réalisation d'un schéma éolien sur l'ensemble du Parc qui garantisse notamment aux collectivités une certaine « indépendance politique » par rapport aux industriels de l'éolien.

## Une énergie qui agresse les appétits

Puis que jamais, les fruits du vent attirent les convoitises. Une douzaine d'opérateurs (dont une entreprise allemande, leader du marché) démarchent actuellement sur le territoire du Livradois-Forez. Ces industriels déclarent leur flamme aux maires et aux présidents de communautés de communes en leur faisant miroiter des recettes fiscales substantielles. Le discours est simplissime : « Vous n'avez pas de service technique adapté ? On veut bien faire le boulot à votre place... On réalise gratuitement une zone de développement

éolien (sans ZDE, EDF ne ratchète pas l'énergie au prix fort), on signe une convention et vous ne vous occupez de rien ! » Evidemment, la promesse est alléchante, particulièrement pour des collectivités financièrement dépourvues. Le problème, souligne Elie Fayette, président du Parc, c'est que les collectivités se trouvent alors avec « un fil à la patte » qui peut impacter le contenu de la future ZDE. Il ajoute : « On ne veut pas que les communautés de communes se voient piéger liés aux opérateurs. L'objectif du Parc, c'est de donner aux collectivités les outils

**Le pire des poisons, c'est de laisser des questions en suspens » (Jacques Quantin)**

communes pour élaborer les poings liés aux opérateurs. L'objectif du Parc, c'est de donner aux collectivités les outils

pour réaliser leur propre ZDE. Aujourd'hui, seule la communauté de communes de la vallée de l'Ance a formalisé un partenariat avec le PNR pour la mise en œuvre d'une ZDE. Trois ou quatre intercommunalités devraient suivre (dont la communauté de communes du Haut-Livradois et la Montagne Thiernoise). Autant dire qu'il y a sans doute quelques années à attendre avant que le PNR ne comprenne pas moins de 24 intercommunalités.

A cette fin, le PNR a missionné deux bureaux d'études (Sograhé et Confluences) afin d'élaborer un schéma de développement éolien à l'échelle du Livradois-Forez. Ce schéma constituera la base de travail nécessaire pour les collectivités locales du Parc qui souhaitent s'inscrire dans le nouveau dispositif réglementaire prévoyant la création des ZDE. Le cabinet Sograhé est chargé de réaliser le schéma éolien proprement dit, tandis que le second bureau d'études annexe une démarche de concertation auprès des élus, des habitants... et de l'Etat. Jacques Quantin, consultant indépendant au cabinet Confluences, entend « anticiper les tensions sociales qui pourraient advenir dans le cadre du développement de l'éolien en suscitant les participations des acteurs ». Dans sa mission de médiation entre les élus et les anti-éoliens, et notamment de répondre à cette question simple et ambiguë : la fois l'éolien peut-il avoir un sens ou non en Livradois-Forez et à quelles conditions ?



Elie Fayette, président du PNR : « Développer l'éolien oui, mais le maîtriser, pas sous la pression... »

### LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION.

Le Parc organise des réunions publiques d'information et de débat pour la population de son territoire sur le développement possible des éoliennes en Livradois-Forez. Elles se tiendront :  
- le mercredi 4 juillet à 20h30 (Espace) à Thiers,  
- le jeudi 5 juillet à 20h30, Maison des Jeunes à Aubert. La restitution finale de l'enquête sociologique est prévue lors du comité de pilotage de septembre.

### CALENDRIER.

Le 5 juin dernier, treize présidents de communautés de communes ont validé le principe de mutualiser une partie de la taxe professionnelle des éoliennes pour financer des projets communs favorisant les économies d'énergie. Une commission ad hoc se réunira le 10 juillet prochain pour faire des propositions.

### OBJECTIFS.

La volonté du Parc de développer l'énergie éolienne s'inscrit dans une démarche plus large et volontariste de diviser par quatre les émissions de CO2 d'ici 2050 (objectifs de Kyoto). A l'échelle du Livradois-Forez, cela représenterait une réduction de 150.000 tonnes de CO2 par an.

Dossier réalisé par Maxence SCHOENE

**Maîtrise de l'énergie**  
THIERS centre-ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
**OUVERT 7J/7**  
**NON STOP 6h30-19h30**  
(fermé dimanche après-midi)  
**04 73 70 77 06**

## «Une imposture écologique»

Jean-Louis Butré, président de la FED

■ Dans votre ouvrage, vous parlez de l'éolien industriel comme d'une « imposture écologique » et d'un « scandale financier »...

■ Quand on classe les énergies renouvelables, l'éolien ne figure pas fondamentalement aux objectifs du développement durable. Quand on prend le pilier économique, on s'aperçoit que c'est une industrie qui marche sur des subventions, EDF a des obligations de crédit garanties par l'Etat sur quinze ans à des prix exorbitants (deux à trois fois plus cher).

■ Les Français payent le surcoût par le biais de la CSPE (le montant de taxe indexé au bas de la facture d'électricité, ndr). L'éolien est une énergie traitée en dehors des critères de rentabilité. Il y a un message de dire que tous les gens acceptent les éoliennes. Toutes les associations de paysage estiment que c'est une catastrophe sur le plan paysager.

■ Comment expliquez-vous que l'éolien ait si bonne presse ?

■ Pour faire passer cet éolien, ils jouent sur une image de marque facile : la pureté, la gratuité du vent... Ils vont juste dans les écoles pour faire passer leur message. Tous les moyens marketing sont bons.

■ Comment s'organise aujourd'hui le marché de l'éolien en France ?

■ On a beaucoup de promoteurs sur la France. Il y en a des centaines qui sont là pour gagner de l'argent, qui essaient de convaincre les maires. Les promoteurs allemands et danois sont ultra puissants. Ces sociétés forcent sur un marché largement pratiquement vierge. Ce système est propice à toutes les corruptions.



JL Butré, président de la Fédération Environnement Durable.

■ Quand on dénonce ça, on est sur un terrain particulièrement dangereux. Les promoteurs vivent les zones un peu appauvries. Plus les communes ont des finances difficiles, plus on peut leur faire accepter n'importe quoi.

■ Quels conseils donneriez-vous à un élu sollicité par un industriel ?

■ Il faut remettre tout à plat, être plus intelligent que les autres. Ne pas voir le court terme, se poser la question si les tarifs sont fiables, ce qui n'est pas évident, il existe des risques de faillite. Ceux qui vont signer, ce sont ceux qui partiront rapidement, qui vendront leur société. Ils montent une start-up, puis ils les vendent, c'est comme la chesse à l'or.

■ Comment expliquez-vous votre relatif flegme sur cette question ?

■ Tout a été verrouillé. Ceux qui pouvaient s'y opposer, l'Ademe par exemple, se sont transformés en promoteur de l'éolien. Dans ces organismes, vous avez des écologistes extrémistes. C'est un système fou. La collectivité doit se poser la question de son avenir.

### ZDE... kékézo ?

■ la loi du 13 juillet 2005 prévoit la création de ZDE (zones de développement éolien). Ces zones sont mises en place sur proposition des collectivités. Elles vont permettre de dégager des zones de « moindre sensibilité » au sein desquelles il sera possible d'implanter de l'éolien à l'échelle du Parc. Le comité de pilotage a d'ores et déjà proposé une distance tampon de 700 mètres autour des habitations. A priori, les zones Natura 2000 seront également exclues du périmètre d'implantation des éoliennes. Se pose également la question essen-

tielle de l'évacuation de l'électricité produite. La connexion au réseau EDF peut représenter un impact financier très lourd sur notre territoire en termes de coût de câblage.

■ Quel impact paysager ?  
■ Les éoliennes « nouvelle génération » mesurent jusqu'à 140 mètres de haut avec les hélices. Autant dire qu'elles ne passent pas inaperçues dans le paysage. Le président du Parc n'étudie pas cet aspect : « Les projets peuvent ne pas être neutres sur notre territoire en terme d'impact paysager. » L'impact visuel, explique Jacques Quantin, engendre très souvent un impact social. « A noter que pour les sites classés, les études doivent également en compte la « perspective monumentale et paysagère ».

### Quels bénéfices financiers les collectivités locales peuvent-elles recueillir de l'implantation d'un parc éolien ?

■ En terme de taxe professionnelle pour les collectivités, l'implantation d'un parc éolien peut générer des « revenus substantiels », de l'ordre de 12.000 euros par an et par éolienne. Cependant, prévient le président du Parc Naturel Régional Livradois-Forez : « Il ne faut pas rêver de la poule aux œufs d'or ». Des retombées fiscales sont, mais attention à la guérida des communes quant aux lieux d'implantation. Jacques Quantin, expert indépendant, insiste que le fait que « plus de la moitié des permis de construire en France ont été refusés par les DDE. On a fait modifier des choux aux élus qui n'ont parfois rien eu... »

## L'éolien vu par...

### L'investissement public local est-il raisonnable ?

Lors de la récente conférence territoriale exceptionnelle, un élu a posé cette question : « Est-il raisonnable d'investir dans des collectivités locales pour soutenir suffisamment d'argent pour exploiter elles-mêmes des parcs éoliens ? » Réponse de Jacques Quantin, consultant du cabinet Confluences : « Il existe en France quelques projets éoliens dans le cadre desquels les collectivités ont participé à l'investissement. Cette initiative financière n'est rendue possible par la création de SEM locales d'économie mixte ou via un syndicat d'électricité. En plus des retombées économiques classiques - la taxe professionnelle - la collectivité peut bénéficier alors d'une partie des dividendes liés à l'investissement. Sur ce thème, les élus envisagent d'organiser un voyage sur un site ayant eu recours à un investissement participatif local.

### Comment se partager le gâteau du vent...

Toutjours lors de cette conférence territoriale exceptionnelle, Yves Fournet Ruyard s'est plaint d'un « projet » déjà trop avancé : « Le Parc a décidé que ça se passerait comme ça... Pour une fois, on avancera comme une vitesse vertigineuse ». La crainte du maire de Vertelay et président de la communauté de communes du Pays d'Olliergues, c'est qu'à partir du moment où chaque intercommunalité aura connaissance de son « potentiel ZDE », on aboutisse à une véritable foire d'empoigne où chaque collectivité va chercher à se partager le gâteau (car le vent appartient à tout le monde). Le 5 juin, un nouveau comité de pilotage a validé le principe d'une « solidarité territoriale » par la « mutualisation d'une partie des recettes issues de l'implantation d'éoliennes ».